

CODE DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

STATION SERVICE



ZAC Transmarck
62730 MARCK-EN-CALAISIS

DOSSIER D'ENREGISTREMENT
AU TITRE DE LA RUBRIQUE 1435

Fait à St Herblain, le 01/07/2016

Monsieur Jean-Louis Briand, Directeur Technique

1. OBJET DU DOSSIER

1.1. CONTEXTE

Le présent dossier d'enregistrement est réalisé pour la régularisation d'une station-service existante mise en service le 15/09/2011.

La station était soumise à déclaration au titre de la rubrique 1435 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (déclaration en date du 14/04/2011 actée par récépissé de déclaration disponible en annexe).

Cette station comporte des postes de distribution de carburants et les stockages associés :

- Gazole (GO),
- Gazole Non Routier (GNR),

1.2. IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

L'enregistrement est sollicité pour le réaménagement d'une station-service,

- pour la société **AS 24**

Adresse du site : ZAC des pins - Transmarck
62730 Marck

par : Monsieur Jean-Louis Briand, agissant en qualité de
Directeur Technique,

Raison sociale : SAS AS 24

Téléphone : 02 40 92 24 24

N°SIRET : 34 753 804 302 812

Code APE : 473OZ

Capital : 16 931 200,00 €

1.3. CONTENU DU DOSSIER

Cet enregistrement est établi conformément à l'article R.512-46-3 du titre 1^{er} – Installations classées pour la protection de l'environnement du Livre V – Prévention des pollutions, des risques et des nuisances - de la partie réglementaire du code de l'environnement créé par le décret n°2010-368 du 13 avril 2010.

Ce dossier comprend :

- le classement des installations classées,
- une présentation de l'établissement avec la nature et le volume des activités exercées et la description des installations,
- la compatibilité aux documents et plans d'urbanisme et de planification existants,
- la conformité des conditions d'exploitation de la station-service au regard des prescriptions de l'arrêté ministériel applicable à la rubrique 1435 sous le régime de l'enregistrement,
- les annexes,
- les plans réglementaires.

1.4. CLASSEMENT ICPE

Les tableaux suivants listent les activités relevant de la Nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, objet de l'article R.511-9 de la section 2 du titre 1^{er} du livre V du code de l'environnement, avec le symbolisme suivant :

- A** activité soumise à **A**utorisation
- E** activité soumise à **E**nregistrement
- DC** activité soumise à **D**éclaration avec **C**ontrôle périodique
- D** activité soumise à **D**éclaration
- NC** activité **N**on **C**lassée
- R** **R**ayon d'affichage

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Régularisation du régime d'une station-service

TABLEAU DU CLASSEMENT SUIVANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
(A : autorisation, E : Enregistrement, D : déclaration, C : soumis à contrôle périodique, NC : non classé, R : rayon d'affichage, S : Servitude d'utilité publique

NOMENCLATURE		ETABLISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE	
Rubrique	Désignation des rubriques	Description des activités du site	Classement
1435	<p>Stations service : Installations, ouvertes ou non au public, où les carburants sont transférés de réservoirs de stockage fixes dans les réservoirs de à carburant de véhicules à moteur, de bateaux ou d'aéronefs.</p> <p>Le volume annuel de carburant liquide distribué étant :</p> <p>1. supérieur à 40 000 m³ (A)</p> <p>2. supérieur à 20 000 m³ mais inférieur ou égal à 40 000 m³ (E)</p> <p>3. supérieur à 100 m³ d'essence ou 500 m³ au total, mais inférieur ou égal à 20 000 m³ (DC)</p>	<p>On trouve les installations de distribution suivantes permettant le remplissage des réservoirs des poids lourds et des engins mobiles non routiers :</p> <p>Poids lourds : 6 distributeurs de GO sans surveillance</p> <p>Engins mobiles non routiers : 5 distributeurs de GNR sans surveillance</p> <p>Le volume annuel de carburant distribué est de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 25 768 m³/an de GO - 764 m³/an de GNR <p>Soit 26 532 m³/an</p>	<p>1435</p> <p>E</p>

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
Régularisation du régime d'une station-service

TABLEAU DU CLASSEMENT SUIVANT LA NOMENCLATURE DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT.
(A : autorisation, E : Enregistrement, D : déclaration, C : soumis à contrôle périodique, NC : non classé, R : rayon d'affichage, S : Servitude d'utilité publique)

NOMENCLATURE		ETABLISSEMENT OBJET DE LA DEMANDE	
Rubrique	Désignation des rubriques	Description des activités du site	Classement
4734	<p>Produits pétroliers spécifiques et carburants de substitution : essences et naphas ; kérosènes (carburants d'aviation compris) ; gazoles (gazole diesel, gazole de chauffage domestique et mélanges de gazoles compris) ; fioul lourd ; carburants de substitution pour véhicules, utilisés aux mêmes fins et aux mêmes usages et présentant des propriétés similaires en matière d'inflammabilité et de danger pour l'environnement. La quantité totale susceptible d'être présente dans les installations y compris dans les cavités souterraines, étant :</p> <p>1. Pour les cavités souterraines et les stockages enterrés détection de fuite :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 2 500 t (A) b) Supérieure ou égale à 1 000 t mais inférieure à 2 500 t (E) c) Supérieure ou égale à 50 t d'essence ou 250 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (DC)</p> <p>2. Pour les autres stockages :</p> <p>a) Supérieure ou égale à 1 000 t (A) b) Supérieure ou égale à 100 t d'essence ou 500 t au total, mais inférieure à 1 000 t au total (E) c) Supérieure ou égale à 50 t au total, mais inférieure à 100 t d'essence et inférieure à 500 t au total (DC)</p>	<p>La station dispose des cuves suivantes (enterrées double enveloppe avec système de détection de fuite) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 cuve de 60 m³ de GO - 1 cuve de 60 m³ de GO - 1 cuve de 40 m³ d'ADblue et de 20 m³ de GNR <p>140 m³ x 0.885 kg/m³ = 123,9 tonnes</p> <p>Soit au total 0 t d'essence et 123,9 t au total.</p>	<p>4734-1</p> <p align="center">NC</p>